



Gresse en Vercors le, 30 mars 2020.

Chères Adhérentes, Cher Adhérents,

Suite à la crise sanitaire que nous rencontrons voici quelques à rappeler si nécessaire :

- Le confinement est prolongé de quinze jours.
- Laver vous les mains régulièrement (toutes les 2 heures).
- N'approcher aucunes personnes à moins de 2 mètres (sauf vos proches immédiats).
- Ne sortez de chez vous que pour des raisons très particulières.
- Munissez vous de votre attestation de déplacement (travail, achats de première nécessité, rendez vous médical, déplacements brefs, convocation judiciaire et administratif, besoins des animaux de compagnie, sport).
- Sortie de votre chien, 1 Heures pas plus et proche du domicile, pas plus de 1 Kilomètre.
- Pour toutes sorties, vous devez obligatoirement, et à chaque sortie, vous munir de votre attestation en indiquant votre état civil, votre adresse, votre motif, la date et l'heure de votre sortie (attestation en PJ).
- Garder sur vous vous votre pièce d'identité.
- Je vous rappelle que vous payerez une amende de 135 €, et 200 € en cas de récidive dans les quinze jours, et plus grave 450 € si le paiement est hors délai.
- Sur conseil du CHU de Grenoble, munissez-vous de masque, même en tissu (à vos machines à coudre).

Réunion mensuelle :

Les réunions mensuelles sont suspendues jusqu'à nouvelle ordre, les informations vous seront communiquées régulièrement (état des finances et des effectifs, nouvelles des malades,etc).

Congrès National :

Paris fait actuellement le point, au vue des difficultés de circulation et des rendez vous annuler avec les autorités de Besançon, le PN prendra sa décision définitive le 15 avril.

Fait à Gresse en Vercors le 30 mars
P.BELEY